



Conseil Communal - Séance du 22/11/2016

Réponse à l'interpellation de Mme. CLOTUCHE

Objet : Chartes pour l'égalité et Journée internationale pour l'élimination de la violence

Madame la Conseillère,

La question des discriminations et des diverses formes de violences subies par les femmes est en effet particulièrement importante et au cœur des réflexions de la Ville et de la Police de Liège depuis très longtemps.

En adoptant le 17 décembre 2001 la charte "Égalité Femme-Homme", le Conseil communal a marqué sa volonté de s'engager concrètement en faveur d'une commune plus citoyenne qui prenne en compte l'ensemble de ses habitants dans leur diversité.

Et comme vous le mentionnez, la ratification par le Conseil communal en avril 2013 de la charte de l'Égalité des chances montre une fois de plus la volonté d'œuvrer sans cesse au "**mieux vivre ensemble**" en s'appuyant sur des textes légaux, chartes et engagements forts.

La Zone de Police de Liège, en particulier, est pionnière dans l'attention spécifique portée aux questions liées aux violences faites aux femmes. A titre exemplatif :

- dès la mise en place des premiers Contrats de Sécurité (1993), création d'une cellule Multiculturelle appelée ensuite cellule Diversité ;
- depuis 1998, enregistrement des plaintes dans une catégorie spécifique « violences conjugales », et depuis « violence partenariales », ce qui permet d'avoir une vision du phénomène ;
- formation spécifique pour les policiers, axée sur l'amélioration de l'écoute des victimes et l'amélioration de l'efficacité des interventions liées aux cas de violences conjugales, partenariales, et familiales ;
- les violences intra-familiales sont inscrites comme l'une des priorités du Plan zonal de Sécurité ;
- la Police locale de Liège a été le premier corps de police à s'associer à la campagne internationale du 'Ruban blanc' en 2003.

Depuis 2004, la campagne 'Ruban blanc' est menée conjointement au sein de l'Administration communale de Liège et du Corps de Police. L'action a été étendue à d'autres secteurs (TEC, CPAS, Hôpitaux, ...).

Cette campagne se déroulera à nouveau cette année, au sein des services de la Police et de tous les départements de la Ville du 25 novembre au 6 décembre.

Concernant spécifiquement la Charte de l'égalité des Chances, son contenu est mis en œuvre au sein de la Zone de Police, non seulement en interne (recrutement, formation, maintien dans la carrière) mais aussi vis-à-vis de l'extérieur (cellule Diversité, référents Violences conjugales, référents HoLeBi, gestion des plaintes, ...).

En ce qui concerne la répartition femmes/hommes des membres du personnel de Police par grade au 1/11/2016, quelques chiffres sur la représentation des femmes :

- Commissaire divisionnaire : 25 %
- Commissaires : 14 %
- INPP : 11%
- INP : 21,60 %
- Agents de police : 64,70 %
- Cadre Calog : 71, 58 %

Mes collaboratrices et collaborateurs se tiennent à votre disposition pour vous informer plus avant des actions spécifiques mises en œuvre tant par la Police que par les services communaux.